Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260605-D_2026_61-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026 - 61

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à vingt heures quarante - cinq, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19

Date de convocation : 29/05/2026
Date de publication : 29/05/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, BAUDAS Simon, THONIER Carole, LAHAYE Denis, MORIN William, PASTUREL Mathieu, LECHEVALIER Céline, BOULAIRE Céline, MICOINE LAURE, AUREGAN Yvain, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, HABERT Orlane, KRIMED Jean-Jacques, NOURRY Jérôme, PARBEAU Gwenaëlle, OLIVIER-DUFFEE Anne France

MEMBRE ABSENT EXCUSE : /

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Simon BAUDAS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

7/ FIXATION DU MONTANT DE LA CAUTION POUR LA MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DES ABORDS DU TERRAIN DE FOOTBALL.

Vu le code des collectivités territoriales,

Suite au conseil municipal du 4 mai, la convention avec les éclaireurs de France a été réécrite par Mme Micoine. Il est proposé de définir une caution en fonction des évènements et de leur taille. Pour cet évènement, il est proposé une caution de 500 €

A noter que les éclaireurs feront bénévolement de l'entretien dans le cimetière en conséquence de quoi il n'a pas été prévu de charges pendant leur séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de :

- Valider le principe d'une caution obligatoire,
- Fixer son montant à 500 € pour cette mise à disposition du site,
- Autoriser Mme La Maire à signer tout document ou convention s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260605-D_2026_61-DE

Unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 19 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 19 pour)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Simon BAUDAS

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication.

